

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Un individu en garde à vue pour une affaire de meurtre

J.F.MAROLA  
Fougamou/Gabon

UNE altercation avec son ami a, selon toute vraisemblance, coûté la vie à Moukoundza Moutandou, dans la nuit du samedi 26 septembre dernier, au quartier Kéridiambou, dans la commune de Fougamou. L'ami en question, Kossi, soupçonné d'avoir un lien avec cette mort, a été interpellé par la brigade de gendarmerie, puis placé en garde à vue pour les nécessités d'enquête. D'après une source autorisée, le jour du drame, Moukoundza et Kossi, après leur journée de travail chez un Ouest-Africain de la ville, décident d'aller prendre un pot dans un bis-

trot de Kéridiambou. C'est au moment où ils s'apprentent à rentrer au bercail que tout se gâte. En effet, visiblement sous l'emprise de l'alcool, les deux amis commencent à se chamailler, puis en viennent aux mains. Sous le feu de l'action, Kossi aurait cassé une bouteille, puis aurait enfoncé à plusieurs reprises l'un des morceaux dans le corps de son adversaire. Bien que grièvement atteinte, la victime parviendra dans un ultime effort à atteindre le centre médical de Fougamou. Mais en dépit des soins qui lui seront administrés par le personnel de santé, il rend l'âme, ayant déjà perdu trop de sang. Interpellé par les forces de l'ordre quelques instants après le drame, le présumé meurtrier serait passé aux



La brigade de gendarmerie de Fougamou en charge de l'enquête.

aveux. Il attend maintenant d'être déféré devant le parquet de la République pour être fixé sur son sort.

## Annie Tatiana Moussavou Massande, la voleuse d'enfants enfin arrêtée



Fin de parcours pour dame Moussavou Massande, arrêtée à Mouila pour vol présumé d'enfants.

Guy Romuald Mabika  
Libreville/Gabon

LA Gabonaise Annie Tatiana Moussavou Massande (35 ans) a été interpellée le samedi 3 octobre dernier, à Mouila, par les éléments de l'antenne provinciale de la Police judiciaire (PJ) de la Ngounié, a-t-on appris des sources judiciaires. Cette compatriote était

recherchée par la justice pour des faits présumés d'enlèvement d'enfants. Elle est notamment soupçonnée du vol de Djenabou Magassa Moumou (3 ans), le 8 août 2020 à Fougamou, puis de celui d'un bébé de deux mois, le 22 du mois suivant à Bizango. La première citée, fillette d'un couple malien, a été retrouvée à Ntoun, six jours après son enlèvement, tandis que le nourrisson a été récupéré à Lambaréné, une semaine plus tard. Annie Tatiana a donc été arrêtée ce samedi 3 octobre au Carrefour-des-jeunes, vers 19 heures, selon la PJ. Laquelle ajoute que l'intéressée a été retrouvée avec la jeune Marcelle Cristal Mpala Ngué Ondo, ravie à ses parents le 11 août au quartier Sotéga, à Libreville. Alors procureure de Mouila, Perrine Ada Obiang avait laissé entendre que "peu importe le temps, la justice mettra la main sur dame Moussavou Massande". Maintenant que c'est fait, l'on attend désormais la suite à donner à cette affaire.

Une suite d'autant plus attendue que la mise en cause, selon des sources concordantes, souffrirait de troubles psychiques. Sauf que là, l'on parle d'enlèvement d'enfants. Un acte considéré comme un crime et passible d'au moins 10 ans d'emprisonnement. Coiffeuse, Moussavou Massande résiderait habituellement au quartier Beau-Séjour. Ces trois derniers mois, elle s'était installée à Lambaréné, chez son amant. Elle aurait déclaré aux officiers de police judiciaire (OPJ) ne pas savoir ce qui la pousse à voler les enfants. Non sans exprimer le besoin d'en avoir, mais qu'elle aurait des difficultés à concevoir. Les enfants volés jouiraient des bons soins de la part de la dame. Une interrogation tout de même, à supposer que son histoire d'envie d'enfant soit avérée, pourquoi n'irait-elle pas dans un orphelinat déposer une demande d'adoption en bonne et due forme ?

## Setrag : la série noire continue



Les incidents ferroviaires se multiplient dangereusement.

G.R.M  
Libreville/Gabon

LES usagers de la voie ferrée ne vont pas l'exploiter jusqu'à nouvel ordre, et ce depuis hier, dimanche 4 octobre 2020. Concessionnaire du chemin de fer, la Société d'exploitation du Transgabonais (Setrag) a informé sa clientèle, dans un communiqué dont nous avons pu obtenir une copie, de la suspension de l'ensemble du trafic à compter d'hier. La raison de cette pause forcée est liée à deux déraillements qui sont survenus dans la nuit du samedi 3 au dimanche 4 octobre courant. Les premières victimes de ce nouvel incident sont les passagers du train n°733 qui devait quitter la gare d'Owendo hier. Il a purement et simplement été annulé. Tout en annonçant qu'une action

commerciale est mise en place pour les voyageurs du train impacté par ces incidents, la direction générale de la Setrag assure que les équipes de l'entreprise sont à pied d'oeuvre pour une reprise du trafic dans les meilleurs délais. Les incidents sur le chemin de fer se multiplient ces derniers temps, au point que l'on vient à se demander s'il n'y a pas lieu, finalement, de sanctionner la société en charge de la voie. Ou de revoir tout simplement la convention la liant à l'Etat gabonais. Des morts ont déjà été enregistrés au cours des accidents ferroviaires survenus ces derniers temps. L'on pense, notamment, à celui survenu en mai 2019, la collision entre deux trains marchandises de la Setrag qui a fait trois morts et autant de blessés. Il revient au gouvernement de prendre ses responsabilités.